



Mode de remplacement de démissionnaires dans un conseil de vie sc

Par ulysse

Bonjour,

Merci de bien vouloir me préciser les modalités de remplacement de titulaires démissionnaires en cours de mandature dans un Conseil de Vie sociale d'un ehpad public alors qu'il reste des élus titulaires.

rien n'est mentionné dans le décret

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000045668451>

ni dans le règlement intérieur du CVS

Doit-on procéder à des :

- Elections "partielles" pour remplacer les seuls démissionnaires et compléter avec les autres titulaires le nombre de participants requis par collège

- Elections totales pour renouveler l'ensemble des membres des deux collèges résident/familles alors qu'il reste des représentants élus très actifs qui n'ont aucune intention de démissionner avant la fin de leur mandat. La vacance de certains membres remet -elle en question les autres mandats ?

Quel recours face à la direction qui organise les élections?

si elle opte pour un mode qui serait non réglementaire

Merci pour votre réponse